

# Affaire Benalla : ce grade de lieutenant-colonel qui ne passe pas auprès des gendarmes ...

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 23 juillet 2018



Après l'implication de deux réservistes de la gendarmerie dans des violences commises lors d'une manifestation le 1er mai, une note interne détaille fonction et grade de chacun. Et annonce déjà les sanctions.

Pour apaiser le trouble naissant dans les rangs de la gendarmerie après [l'affaire Benalla-Crase qui implique deux réservistes](#), la direction de la gendarmerie a publié samedi une note interne – diffusée sur le réseau de communication consacré aux réservistes dit « Minotaur » – que nous dévoilons.

On y apprend que le principal mis en cause, [Alexandre Benalla](#), était bien un engagé de la réserve opérationnelle mais « radié » à « sa demande en 2017 » puis réintégré par la direction de la gendarmerie au titre d'« expert ».

Il a intégré alors un groupe de 74 personnes qui font office de consultants à la demande de la gendarmerie, auxquels elle fait appel pour des besoins particuliers lorsqu'elle ne dispose pas de ces ressources en interne ou parce qu'elles ne sont pas disponibles en temps et en heure. Le même dispositif existe dans d'autres corps de l'Etat comme la Défense.

## **Son titre de lieutenant-colonel n'est qu'un «grade temporaire»**

Après les incendies de plusieurs casernes et agressions de gendarmes, à l'automne et durant l'hiver, la gendarmerie a mis en place une mission de travail. Alexandre Benalla a été recruté au vu de ses qualités après avoir été [le garde du corps d'Emmanuel Macron pendant la campagne électorale](#). Pourtant, rien dans son cursus n'indique qu'il est doté d'une compétence légitime dans ce domaine. Selon nos informations, il n'a d'ailleurs jamais été utilisé à ce titre par la gendarmerie.

### **Des violences du 1er mai aux dernières révélations, retour sur l'affaire Benalla**

Quant à son grade de lieutenant-colonel qui fait grincer des dents dans les rangs de la gendarmerie, il est lié là aussi à sa fonction « d'expert ». Il s'agirait d'un « grade temporaire » qui ne donne « aucune prérogative de commandement » et dont il ne peut se prévaloir comme un officier d'active. Il ne s'agit pas non plus d'un titre honorifique comme c'est le cas dans la réserve citoyenne, outil de promotion de liens sociaux avec la gendarmerie. Une situation que la gendarmerie a prévu de clarifier dès lundi face aux commandants des régions.

Ces deux réservistes feront l'objet de sanctions comme l'annonce déjà cette note.

## **LE TEXTE DE LA NOTE DE LA DIRECTION DE LA GENDARMERIE**

« Deux personnels, par ailleurs réservistes de la gendarmerie nationale, sont mis en cause dans une affaire de violences en service de maintien de l'ordre à Paris. Ils n'étaient pas employés en mission par la gendarmerie nationale lors des faits reprochés commis le 1er mai dernier.

Il paraît important de vous donner quelques informations sur la situation.

L'un d'entre eux (Alexandre B.) est engagé dans la réserve opérationnelle depuis 2009. Il n'a pas été employé depuis 2015. En 2017, il a été radié à sa demande de la réserve opérationnelle, et a été intégré comme spécialiste expert pour apporter un éclairage sur la fonction protection. Ce vivier peu connu est constitué de 74 personnes recrutées pour leurs compétences particulières (informaticiens, linguistes, communicants, juristes, spécialistes ressources humaines, cadre de sécurité etc...). Ce statut ne permet pas d'être employé en dehors de son domaine de compétence, et exclut toute mission opérationnelle. Le grade d'Alexandre B. (Lieutenant-colonel) lui a été conféré au titre de son niveau d'expertise et pour le seul exercice de sa mission. Il n'a jamais été employé par la gendarmerie nationale dans ce cadre.

Le second (Vincent C.), chef d'escadron de la réserve opérationnelle, a quant à lui intégré cette dernière en 1996. Il a effectué régulièrement des missions de formation et d'encadrement.

Les faits reprochés à ces deux personnes, commis en dehors de tout lien avec le service de la gendarmerie, auront pour

autant des conséquences disciplinaires et statutaires sur leur qualité de réserviste. »

Faits diversElyséeManifestation du 1er Mai

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/affaire-benalla-crise-la-note-interne-de-la-gendarmerie-pour-calmer-ses-troupes-22-07-2018-7829637.php>